



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question au Gouvernement n° 4704

Texte de la question

## PÉNURIE D'EAU À MAYOTTE

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Robert, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

**M. Thierry Robert.** Ma question s'adresse à Mme la ministre des Outre-mer. Vous le savez, le département de Mayotte souffre d'une pénurie d'eau depuis plusieurs mois maintenant. Rendez-vous compte, mes chers collègues : à Mayotte, les habitants n'ont accès à l'eau qu'un jour sur trois. Cela s'explique par un épisode de sécheresse, mais aussi par l'absence d'un réseau d'eau sécurisé ou de station de potabilisation. Selon des personnes en responsabilité s'étant livrées à des indiscretions, il serait envisagé une solution bancale au problème, à savoir le transfert d'eau depuis La Réunion vers Mayotte.

Or la solution doit être durable et pérenne pour les Mahorais. L'hypothèse du transport d'eau entre deux îles distantes de 1 400 kilomètres ne peut donc pas constituer une solution réelle.

Aujourd'hui, des enfants sont malades à Mayotte à cause de de l'impossibilité pour beaucoup de familles d'avoir accès à l'eau autrement qu'en la collectant eux-mêmes dans la nature ou en la conservant dans des conditions altérant sa qualité.

La dignité des Mahorais exige de repenser et sécuriser le réseau d'eau de Mayotte, mais surtout de ne pas faire de l'eau un produit d'importation. Par ailleurs, vous le savez, La Réunion connaît aussi des épisodes de sécheresse très régulièrement. Il serait donc totalement incongru de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

D'où ma double question, madame la ministre : ces indiscretions font-elles réellement partie des hypothèses envisagées par les pouvoirs publics ? Et que prévoyez-vous pour que Mayotte et ses habitants puissent bénéficier d'un réseau d'eau de qualité au robinet, tous les jours, comme partout ailleurs en France ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous l'avez dit, Mayotte connaît une pénurie d'eau depuis de l'actuelle saison humide. L'abaissement du niveau des réserves menace fortement la disponibilité de la ressource pour la prochaine saison sèche. Le Gouvernement, je veux vous l'assurer – et Mme la ministre des Outre-Mer me demande de l'excuser car elle ne peut être présente aujourd'hui – est pleinement mobilisé aux côtés des collectivités qui sont concernées pour garantir à tous les Mahorais un accès à l'eau face à la pénurie actuelle.

Quels sont les moyens mis à disposition ? À court terme, bien entendu, des distributions immédiates de bouteilles d'eau, mais cela ne suffit pas ; des citernes installées pour assurer un accès aux ressources hydriques à tous nos concitoyens. Quatre nouveaux forages vont être réalisés. Dans le cadre de la solidarité, vous avez eu raison de le noter, un tanker pourrait apporter 500 000 mètres cubes par rotation depuis La Réunion. Ce prélèvement représenterait une infime partie des réserves de l'île. À défaut, l'eau serait captée, parce qu'il y a urgence, sur un autre territoire.

À moyen terme, avant 2020, je peux vous assurer la construction d'une usine de désalinisation dans le sud ainsi qu'une troisième retenue collinaire.

Dans l'immédiat et afin de veiller à la bonne application de chacune de ces mesures, je me rendrai à La Réunion et à Mayotte les 4 et 5 mars prochains et suivrai au nom du Gouvernement la réponse des pouvoirs publics en la matière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (7<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4704

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 février 2017](#)